



BULLETIN DEPARTEMENTAL DU SNUipp VAR

OCTOBRE 2006

ISSN 1245-1568

Fédération Syndicale Unitaire

**Disponible
au SNUipp**

Sommaire

Page 1 Edito.

Page 2 Action, RAR, direction.

Page 3 EDF/GDF, Projet Loi
prévention délinquance.

Page 4 Sans papiers, Toulon 1,
Carqueiranne, formation
syndicale.

Page 5 IUFM, CA, CSP, élections.

Page 6 Promotions, changer de
département, université
d'automne, calendrier
CAPD.

Page 7 Bulletin d'adhésion.

Page 8 Ristt.

Directeur de la publication

André TOUVIER

Mensuel : n° 170

Prix au numéro : 0,76 E

N° de commission paritaire :

0 510 S 07337

Imprimé par Manugraph La Seyne

Section départementale du SNUipp

Immeuble Le Rond Point

Av. Pierre et Marie Curie

83160 LA VALETTE

Tél. : 04.94.20.87.33

Fax : 04.94.20.87.34

Email : snu83@snuipp.fr

<http://83.snuipp.fr>

La rentrée des casses...

"La rentrée s'est bien passée", comme n'a cessé de le répéter le Ministère, relayé avec diligence par ses subalternes académiques.

C'est sans doute parce que la rentrée s'est bien passée que plus d'un enseignant sur trois était en grève le 28 septembre.

C'est sans doute parce que la rentrée s'est bien passée que la chasse aux enfants de familles "sans papiers" continue outrageusement, loin des regards des media et donc des citoyens.

C'est sans doute parce que la rentrée s'est bien passée que le Ministère a lancé une grande campagne de communication sur l'Éducation Nationale : publicités télévisées, pleines pages en couleur dans les journaux, lettre aux enseignants et, il y a quelques jours, douze pages de papier glacé bariolé. Combien de centaines de milliers d'euros engloutis pour endormir l'opinion publique ? Combien de postes auraient pu être bien plus efficacement créés avec cet argent ? Et nous pouvons craindre le pire pour la suite : quels gaspillages encore à venir alors que nos écoles doivent imprimer les circulaires officielles sur leurs propres crédits ?

C'est sans doute aussi parce que la rentrée s'est bien passée que la polémique autour des méthodes de lecture prend de plus en plus d'ampleur : conférences de presse, conférences

pédagogiques, circulaires, menaces, mises à pied, sanctions disciplinaires, même, afin que tous rentrent dans le moule rétrograde et réactionnaire de la pensée unique et syllabique. Le seul à ne pas savoir lire, dans toute cette histoire, est sans aucun doute le Ministre lui-même, dont les propos sont à des années-lumières de tout ce que la recherche publie depuis des dizaines d'années.

La seule réponse à opposer à ces casses successives est une mobilisation massive de tous les enseignants.

La défense de l'École de la réussite de tous les élèves passe par un syndicalisme fort et revendicatif, porteur de valeurs d'égalités entre tous les élèves.

Ne les laissons pas casser l'École Publique.

Ne les laissons pas casser nos droits.

Ne les laissons pas casser notre liberté pédagogique, dernier rempart contre la pensée unique qui souhaite faire de l'homme de demain une machine sans libre arbitre.

Non, Monsieur le Ministre, la rentrée ne s'est pas bien passée.

Et vous n'avez pas fini d'en entendre parler.

Bruno SUZANNA
Élu du personnel,
trésorier du SNUipp Var

Budget 2007 : Toujours moins !

Le gouvernement doit revoir sa copie. Le SNUipp appelle les enseignants des écoles à poursuivre l'action.

Alors que les prévisions ministérielles estiment à près de 40000 le nombre d'élèves supplémentaires qu'accueilleront les écoles maternelles et élémentaires en septembre 2007, le projet de budget envisage la création de seulement 500 postes dans les écoles publiques ! Pour le même nombre d'élèves le budget 2006 avait prévu la création de 750 postes, ce qui était déjà insuffisant. Contrairement aux annonces ministérielles le taux d'encadrement des écoles poursuivra une baisse entamée en 2003 : maintenir le taux d'encadrement nécessiterait la création d'au moins 1000 postes supplémentaires dans les écoles.

C'est l'exigence que portent les enseignants du premier degré qui

ont fait grève ce jeudi 28 septembre.

Les besoins des écoles pour travailler à la réussite de tous les élèves sont bien réels: baisse des effectifs par classe, scolarisation des moins de trois ans, formation, remplacement, fonctionnement de l'école ...

Qui peut croire dans ces conditions à la volonté ministérielle en matière de scolarisation des enfants en situation de handicap, de Zone d'Éducation Prioritaire, de soutien et d'aide aux enfants en difficulté ou d'amélioration de la direction et du fonctionnement de l'école ?

Le gouvernement doit revoir sa copie. Le SNUipp appelle les enseignants des écoles à poursuivre l'action.

Direction d'école

Bloquons l'enquête lourde.

Le SNUipp et le SGEN maintiennent la consigne de Blocage Administratif, et appellent les collègues directeurs et les équipes enseignantes à poursuivre et renforcer le Blocage Administratif, pour que de vraies mesures soient prises en faveur de la direction d'école, des mesures tenant réellement compte des attentes des collègues.

Ne cédez pas aux pressions de l'Administration, et informez-nous de l'état du blocage administratif dans votre école.

Réseaux « ambition réussite » : des moyens RAR(es)

Après la crise des banlieues, le plan du Ministre fait piètre figure.

Il ne constitue pas une réponse aux difficultés rencontrées par les élèves et les enseignants. Ces collèges « ambition réussite » au nombre de 249 (dont 3 dans le Var) avec les près de 1600 écoles de leur secteur portent bien mal leur nom. Les 1000 postes supplémentaires sont attribués aux réseaux Éducation Prioritaire par redéploiement au détriment de l'ensemble des collèges (suppression des 1/2h non affectées en 5ème et 4ème). Et que dire de la situation des 5515 autres écoles ZEP et REP que le gouvernement a décidé de laisser au bord du chemin !

Rappelons que comme chaque année, des fermetures de classes ont eu lieu dans les ZEP. Le refus de prendre de vraies mesures pour la réussite scolaire de tous les élèves et en particulier de réduire massivement les effectifs par classe montre le décalage entre les discours et les actes. Redéploiement, même pas replâtrage...

«Ambition Réussite» ou «Résignation à l'échec» ?

Le Rapport des Inspecteurs Généraux Simon et Moisan sur « *Les déterminants de la réussite scolaire en zone d'éducation prioritaire* » paru en septembre 1997* mettait en avant la scolarisation dès 2 ans en maternelle comme moyen essentiel pour la réussite scolaire. On en est bien loin... Pour illustrer ces choix, on pourrait s'étonner du rejet par le Recteur de la première version du Projet Ambition Réussite du réseau La Seyne qui dans le chapitre « Assurer les conditions favorables aux apprentissages » faisait figurer, en toute logique, la nécessité d'abaisser très sensiblement les effectifs par classe et d'assurer la scolarisation des 2 ans en maternelle pour les familles qui le souhaitent.

« Projet » refusé : copie à revoir ! Cachez ces demandes : on vous a dit à moyens constants ! Aucun poste créé « devant les élèves ». Aucun moyen supplémentaire pour les Réseaux d'Aide ! Une « machine à gaz » destinée à cacher l'absence d'ambition : de l'évaluation, toujours plus d'évaluation, du « traitement » individuel à coups de dossiers et de nouveaux « formulaires » ... Mais quelle prévention de l'échec ? Quelle place pour l'École Maternelle et même Élémentaire ?

Les enseignants qui œuvrent au quotidien dans leur classe ne se font pas beaucoup d'illusions sur cette fausse relance et ils sont plus déterminés que jamais à obtenir les moyens nécessaires à la réussite de tous leurs élèves.

* http://www.association-ozp.net/article.php3?id_article=2659

Loi de prévention de la délinquance

L'école dès la maternelle deviendra un élément central du contrôle par l'obligation de signaler les enfants dès les premières difficultés.

L'opposition à ce projet de Loi s'est construite depuis 2 ans dans le cadre du Collectif National Unitaire de Résistance à la Délétion. Depuis, malgré quelques modifications, le Ministre de l'Intérieur, Sarkozy, maintient et veut imposer le projet dans sa volonté sécuritaire. Le postulat de base stigmatisant les personnes en difficultés comme « potentiellement délinquante », est fortement discriminant et veut détourner les services sociaux et d'éducation publique de leurs missions d'aide et de prévention.

Ce projet instrumentalise le rôle et l'action des maires afin de mettre en place un contrôle social des familles les plus en difficulté, les stigmatisant ainsi davantage. Le Maire deviendra coordonnateur et animateur de la prévention de la délinquance sur sa commune. Pour ce faire, le contrôle social notamment des familles défavorisées, devra s'organiser avec les intervenants sociaux, scolaires et éducatifs, soumis au partage des informations, la notion de « secret professionnel partagé » étant remise en cause. La procédure de signalement se verra fortement incitée et élargie dès les premières difficultés financières, scolaires, psychologiques... Il est impératif de pouvoir conserver le droit et le devoir de réserve professionnelle car le travail auprès des usagers implique et impose le respect et la confidentialité. Ces valeurs sont à la base du travail social, sinon le professionnel ne se situe pas dans l'aide et l'accompagnement socio-éducatif mais dans le contrôle voire la délétion comme suggéré par ce projet de Loi, non propice à la confiance des usagers. Les réponses apportées par ce Projet de Loi sont de surcroît exclusivement punitives et répressives, remettant en cause le Droit des familles à obtenir des aides. L'école dès la maternelle deviendra également un

élément central du contrôle par l'obligation de signaler les enfants dès les premières difficultés.

A la Protection Judiciaire de la Jeunesse, il se décline par de nouvelles modifications de l'ordonnance de 45 relative à la délinquance des mineurs, par des mesures les sanctionnant davantage et dès le plus jeune âge : dès 13 ans, par l'extension des contrôles judiciaires avec en conséquence l'augmentation des possibilités de détention provisoire ; comparution immédiate devant le Juge des enfants et instauration de la composition pénale (idem à la Justice des majeurs) niant le temps de l'action éducative ; mesures d'éloignement et de placement pénal dès l'âge de 10 ans. Toutes ces dispositions rapprochent encore plus la Justice des mineurs à celle des majeurs, priorisent la probation, les sanctions et la contention, au détriment de la prévention et l'éducation, et remettent en cause les missions éducatives de la PJJ. L'ouverture de centres éducatifs fermés (publiques et associatifs) depuis 2004, ainsi que la création actuelle d'établissements pénitentiaires pour mineurs en sont les outils. Ils renient les principes fondamentaux d'éducation et dévient les jeunes comme sujet en évolution. « L'habillage » éducatif de ces centres masque mal la volonté de « traiter » la délinquance des mineurs par des méthodes de soumission et de contention. Nous continuons d'affirmer que la mission de la PJJ n'est pas d'adoucir ni de banaliser les effets de l'incarcération, mais de contribuer au contraire à la rendre la plus exceptionnelle possible par la construction de réponses éducatives en dehors de tout enfermement. Un adolescent est un adulte en devenir dont notre société ne peut sacrifier l'éducation.

**Karine MOLINIER,
SNPES-PJJ FSU du Var**

EDF/GDF

Le SNUipp apporte son soutien aux initiatives de l'intersyndicale des Industries Électriques et Gazières.

Le SNUipp a réaffirmé sa totale opposition au projet de loi sur l'énergie que le Gouvernement soumet au Parlement. Ce projet concerne d'une part l'ouverture des marchés du Gaz et de l'électricité aux particuliers en juillet 2007 et d'autre part le projet de fusion Gaz de France - Groupe Suez. Au moment où les questions d'énergie sont vitales pour les hommes et la planète cette décision irait à l'encontre d'une maîtrise démocratique de la politique énergétique contrôlée par les élus, les salariés et les usagers. Le Gouvernement qui est en totale contradiction avec ses engagements votés en 2004 sur GDF manifeste une nouvelle fois, au nom du dogme libéral, sa détermination à poursuivre la privatisation d'un maximum d'entreprises publiques fondamentales dans la vie économique et sociale de notre pays. C'est l'ensemble des usagers qui est concerné : c'est pourquoi la FSU s'associera, en particulier au sein de la Convergence Nationale des Collectifs de Défense et de Développement des Services Publics, à toutes les initiatives unitaires associant personnels, usagers et élus contre cette nouvelle privatisation.

Venez vous informer et débattre dans les réunions d'information syndicale du SNUipp.

Ci-contre le 23 septembre dernier à Ste Maxime.

TOULON 1

Une délégation du SNUipp (Françoise DENIS et Emmanuel TRIGO) a rencontré le nouvel IEN de Toulon 1 le jeudi 5 octobre. L'occasion d'échanger entre autres choses sur la situation du département et de la circonscription, de la carte scolaire, des TRS de la circonscription, des locaux scolaires, de la direction d'école, ou encore des langues vivantes. Un compte-rendu détaillé sera envoyé aux écoles de Toulon 1.

Enfants sans papiers

Une réunion s'est tenue le 28 septembre à Toulon en présence de représentant-e-s des organisations LDH, FSU, FIDL, PCF, PRS, ADAJETI et CGT*.

Cette réunion a permis de jeter les bases d'un collectif varois dans le but d'échanger, de s'informer, de s'exprimer publiquement et d'être en capacité d'agir rapidement en cas de nécessité.

Le Préfet du Var a annoncé 37 « dossiers » régularisés sur 115 déposés.

On ne peut accepter que des jeunes vivant en France depuis des années ne puissent continuer à vivre et se former paisiblement. On ne peut accepter que des familles ayant fait l'effort de se signaler soit aujourd'hui dans une précarité encore plus grande qu'auparavant.

Au delà des drames humains que cela constitue, c'est aussi un moyen d'alimenter le travail dissimulé, la mise en concurrence entre salariés, la précarité, les marchands de sommeil et tous les réseaux d'économie parallèle.

Les organisations réunies ont dénoncé la politique sécuritaire du gouvernement et exigé la régularisation des les sans papiers.

* Étaient excusés Solidaires, UNL et CFDT.

Carqueiranne

Le SNUipp s'oppose à l'ouverture d'une école privée fondamentaliste.

Après des premiers échanges lors d'une entrevue le 31 août dernier, le syndicat a de nouveau attiré l'attention de l'Inspecteur d'Académie sur l'ouverture prévue de l'école privée catholique hors contrat « Anne de Guigné » dans la commune de Carqueiranne. Cette structure installée jusqu'à présent à Toulon regroupe des parents bénévoles assurant du soutien scolaire.

Les débats qui sont nés suite à l'annonce de l'éventuelle ouverture ont permis de rendre public le caractère fondamentaliste de cette école ainsi que de la communauté religieuse qui œuvre à sa mise en place. Le contexte local n'est pas anodin : le curé officiant à Carqueiranne a célébré une messe « en l'honneur » de Marie France Strirbois, député F.N. récemment décédée.

De plus, des problèmes de structures se posent avec l'installation d'une école supplémentaire dans la commune. Le dualisme scolaire, les inégalités de traitement et la ségrégation entre élèves en seront inévitablement renforcés.

La demande d'ouverture d'une telle école se fait dans un contexte bien

précis. En effet, cette rentrée est marquée par l'application controversée de l'article 89 de la Loi sur les libertés locales et de la circulaire ministérielle du 2.12.2005, rendant obligatoire la participation financière des communes pour les élèves scolarisés dans une école privée située hors de leur commune de résidence. Ces mesures constituent une vraie manne financière pour les écoles privées qui vont bénéficier d'un nouvel apport budgétaire public important, au détriment de l'École Publique et Laïque.

Le SNUipp a demandé à l'Inspecteur d'Académie de bien vouloir s'assurer de l'actuelle scolarisation dans d'autres écoles des enfants susceptibles d'être concernés par cette structure, et lui a signifié sa totale opposition concernant l'ouverture de cette école.

Syndiquez-vous au SNUipp-FSU! **Notre force, c'est d'être ensemble**

Formation syndicale

Le SNUipp propose à tous les syndiqué-e-s un stage de formation syndicale le lundi 27 novembre.

« Militer dans son école, sa commune, sa circonscription », voilà le thème du stage de formation syndicale proposé en novembre par le SNUipp.

Pour le SNUipp, le syndicalisme n'est pas une affaire de « professionnels », réservé à quelques un-e-s.

Quel que soit votre poste, vous pouvez participer à ce stage de formation syndicale. Chaque collègue a droit à 12 jours de formation syndicale par an. Un délai d'un mois est nécessaire entre l'inscription et le stage pour pouvoir bénéficier de ce droit à la formation. Venez nombreuses et nombreux !

**Militer dans son école,
sa commune, sa
circonscription**

LUNDI 27 NOVEMBRE
Siège du SNUipp La Valette
De 9h à 17h

**Inscrivez vous dès
maintenant en
téléphonant au SNUipp**
(04.94.20.87.33).

IUFM

Vos élus SNUipp rendent compte du CSP* du 27/09 et du CA* du 06/10

Le SNUipp est intervenu sur plusieurs points dont :

• **La restauration du centre de la Seyne jusqu'à présent absente :** le directeur de l'IUFM nous a précisé qu'une solution était en passe d'être trouvée : utilisation des locaux du foyer situé à côté de l'IUFM.

• **L'extension du centre Seynois :** le recteur et le directeur de l'IUFM nous ont signalé que cette extension était une priorité. Cette nécessité d'agrandissement (livraison d'amphithéâtre, de salles adaptées aux différents enseignements, de foyer pour les usagers...) doit apparaître dans le prochain « projet Etat-Région ». Affaire à suivre...

• **Les stages filés des PE2 :** le SNUipp est intervenu à nouveau pour dénoncer la mise en place précipitée et sans réelle concertation de ces stages (cf bulletins précédents). Nous avons pointé tous les dysfonctionnements relevés dans notre académie et l'effet dévastateur de ce dispositif pour certains PE2. Ils se sentent démunis et totalement désemparés, avec un suivi quasi inexistant.

Les PE2 sont maintenant bien conscients que le ministère récupère là des postes à coût zéro au détriment de la formation initiale et continue des titulaires.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.

* CSP : Conseil Scientifique et Pédagogique,
CA : Conseil d'Administration

Cédric TURCO

Délégué du personnel
Élu SNUipp-FSU au
C.A. et au CSP de
l'IUFM.

Dominique AMET

Délégué du personnel
Élu SNUipp-FSU
au CSP de l'IUFM.

Élections IUFM

Le 16 novembre, votez pour la liste unitaire présentée par la FSU.

Le 16 novembre 2006, les usagers des centres IUFM de l'académie de Nice seront amenés à voter pour élire la représentativité syndicale au CA et au CSP de l'IUFM.

En 2005, la liste unitaire de la FSU (SNUipp, SNES, SNEP, SNUEP) est arrivée en tête dans tous les centres de vote. Elle a devancé largement les autres organisations syndicales et obtenu 4 sièges sur 5.

Résultats IUFM 2005

FSU : 70,26 % (449 voix)

UNSA : 21,9 % (140 voix)

CSEN : 7,82 % (50 voix)

Les élus SNUipp et FSU sont les seuls à siéger à chaque commissions, à rendre compte de leurs interventions et à vous défendre.

Comme les années précédentes, votez FSU !

IUFM

Ouverture permanente du CRD de La Seyne grâce à la mobilisation.

Le SNUipp-FSU et tous les usagers du centre IUFM de la Seyne Sur Mer se sont mobilisés pour que le Centre de Documentation et de Recherche (CRD) de la Seyne ne soit pas fermé 3 demi-journées par semaine alors qu'il est ouvert à plein temps dans les autres centres de l'académie.

En effet, cela ne permet pas une préparation équitable pour les différents concours des 1^{ère} années et détériore les formations des 2^{ème} année.

Grâce aux pétitions initiées par le SNUipp-FSU et signées massivement, ainsi qu'aux interventions du syndicat lors des derniers conseils, Scientifique et Pédagogique (CSP) et d'Administration (C.A.) de l'IUFM, nous avons obtenu l'obtention d'un ½ poste de TZR qui permettra l'ouverture permanente du CRD.

La mobilisation a donc payé. Note force, c'est d'être ensemble. Syndiquez-vous au SNUipp-FSU !

Les PE2 varois dans les rues de Toulon.

Promotions : toujours un train de retard

Cette année encore, la CAPD qui devrait traiter des promotions PE est prévue au mois de décembre.

Cette année encore, donc, tous les PE promus avant le mois de décembre devront attendre plusieurs mois avant que leur fiche de paie soit mise à jour. Le SNUipp a donc une nouvelle fois demandé à l'IA d'avancer la tenue de la CAPD promotions PE. Dans les Alpes Maritimes, qui comptent autant d'enseignants que le Var, cette CAPD se tiendra en octobre.

Toujours aucune nouvelle à ce jour.

**S'informer, débattre,
construire, agir
avec le SNUipp-FSU !**

Changer de département

La note de service concernant les permutations informatisées sera publiée au BO courant octobre. Les candidatures se feront par iprof. Pour plus de précisions n'hésitez pas à contacter le SNUipp : 04.94.20.87.33.

Prélèvements de grève

La fin des prélèvements des journées de grève de l'année scolaire dernière s'est effectuée sur les salaires de juin, juillet et août. L'Arrêté du 11/07/1973 précise que "le montant de la retenue doit être calculé sur la base de la rémunération du mois au cours duquel s'est déroulée la grève". Les augmentations de salaires et les promotions survenues après les grèves ne doivent donc pas être prises en compte.

N'hésitez pas à contacter le syndicat.

Université d'automne

Le SNUipp organise à La Londe sa 6ème université d'automne.

C'est à La Londe que le SNUipp, en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement, continue l'aventure de ses rendez-vous incontournables de la réflexion professionnelle des enseignants du premier degré. Cette édition ne dérogera pas aux précédentes : choisir entre les trois ou quatre ateliers proposés à chaque session relève du dilemme cornélien.

Ce sont au total 26 ateliers et 2 plénières auxquels sont conviés les participants. A noter cette année, la conférence de Boris Cyrulnik, trois ateliers proposés par Rue du Monde, éditeur, sur la littérature de jeunesse, l'image et la poésie, et la présence d'André Antibi, auteur de « La constante macabre ».

Parmi les intervenants : Jean-Yves Rochex, Agnès Van Zanten, Benoît

Falaize, Roland Goigoux, Roland Charnay, André Ouzoulias, Agnès Florin, Cornella Schneider, Colette Catteau, Yves Alpe, Jacques Lajus, Jean-Claude Guérin, Joëlle Gonthier...

Pour tout renseignement, contacter le SNUipp.

Calendrier prévisionnel des CAPD et groupes de travail

Les dates des réunions sont données à titre indicatif.

- **Mardi 10 octobre 2006** : Groupe de travail Temps partiel.
- **Mardi 28 novembre 2006** : Groupe de travail Mouvement 2007.
- **Lundi 18 décembre 2006** : CAPD
 - Promotion des professeurs des écoles (2006/2007).
 - Promotion des instituteurs (2007).
 - Liste d'aptitude directeurs 2 classes et plus.
 - Modifications éventuelles procédures mouvement 2007.
- **Jeudi 21 décembre 2006** : Groupe de travail congés de formation
- **Vendredi 12 janvier 2007** : CAPD
 - Majorations des 500 points pour les permutations informatisées.
- **Jeudi 25 Janvier 2007** : CAPD
 - Candidatures stages DDEAS
 - Candidatures stages DEPS
- **Vendredi 26 janvier 2007** : CTPD (préparation de la rentrée 2007).
- **Lundi 19 mars 2007** : CAPD
 - Candidatures stages CAPA-SH
- **Vendredi 13 avril 2007** : Groupe de travail Priorités pour le Mouvement 2007.
- **Vendredi 18 mai 2007** : CAPD
 - Mouvement principal 2007
 - Postes de réadaptation
 - Liste d'aptitude professeur des Écoles
 - Tableau d'avancement P.E. Hors Classe
 - Congés Formation
- **Mardi 12 juin 2007** : Groupe de travail appel à candidatures postes spécifiques.
- **Jeudi 21 juin 2007** : CAPD
 - Mouvement complémentaire 2007 (2ème phase)
 - Ineat/Exeat manuels
- **Fin août 2007** : CAPD
 - Affectations
 - Derniers Ineat
- **Début septembre 2007** : CAPD
 - Affectations suite au CTPD de rentrée

Bulletin d'adhésion 2006/2007

Se syndiquer un acte de solidarité

Mr/Mme/Mlle **NOM** :
PRENOM :

Date de naissance : Téléphone :

Nom de jeune fille :

Date de sortie de l'IUFM :

Adresse (Domicile) :

Code postal _____ **Commune** :

Email :@.....

Code école 083 _____

Lieu d'exercice :

Poste : ADJ / DIR / ZIL / TMB / CLIS / Adapt Autre.....

Corps : Instit / Prof d'école / PEGC / Retraité

Situation administrative : Titulaire / Stagiaire **Echelon** : ____

Nomination à **Titre Définitif** ou **PROVISOIRE**

Travaillez-vous à mi-temps ? OUI NON

Montant de la cotisation (voir ci-dessus) :euros

Mode de paiement : CCP Chèque bancaire
 Prélèvements fractionnés* 2 3 4 6 fois

* Remplir et signer le formulaire ci-contre.

Je souhaite que mon adhésion soit reconduite automatiquement.

Chèques à l'ordre du SNUipp Var - CCP MARSEILLE 7485 16 U

A renvoyer au
SNUipp VAR Trésorerie
Immeuble Le Rond Point
Av. Pierre et Marie Curie
83160 LA VALETTE

Je me syndique au SNUipp VAR afin de contribuer
- à la défense des intérêts matériels et moraux des
personnels actifs et retraités,
- au développement du service public d'Education,
- au maintien de l'unité de la profession dans un
syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et
démocratique, dans une fédération renommée : la FSU
(Fédération Syndicale Unitaire).

Le SNUipp VAR pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser les publications nationales éditées par le SNUipp.

Je demande au SNUipp VAR de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi de 06.01.78. Cette autorisation est révoicable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp VAR.

Date :

Signature :

La cotisation à 34 %

En réglant, par exemple, une cotisation de 122 euros, vous aurez droit à une réduction d'impôt de 80,52 euros. Votre cotisation réelle sera donc de 41,48 euros.

-66%

La cotisation perçue au titre de l'année scolaire 2006/2007 sera déductible des impôts/revenu 2007. Vous recevrez automatiquement une attestation en décembre 2007. Les adhérents 2005/06 recevront leur attestation pour les impôts 2006.

Grille de cotisations 2006/2007

Instituteurs	
Echelon	Euros
4	116
5	122
6	128
7	134
8	140
9	146
10	155
11	161

Profs d'école	
Echelon	Euros
3	116
4	122
5	128
6	140
7	146
8	158
9	167
10	179
11	188

Pegc	
Echelon	Euros
7	134
8	140
9	146
10	152
11	164
HC 5	185
HC 6	197
Cl ex 3	209
Cl ex 4	218

Retraités	Euros
Retraités ayant moins de 1 400 E par mois	92
Retraités ayant plus de 1 400 E par mois	104

Ajouter selon situation	Euros
Directeur de 2 à 4 classes	6
de 5 à 9 classes	9
de 10 classes et plus	12
Ens. spécialisé / IPEMF	6
Conseiller pédagogique	9
Directeur de SES/SEGPA	15

IUFM	Euros
Etudiant / PE1	50
Stagiaire PE2 / LC PE	86

PE Hors classe	
HC 5	194
HC 6	200

Disponibilité	78
Mi-Temps	90

Aides Educateurs	60
Assistants d'Education	51

REUNIONS D'INFORMATION SYNDICALE

Ces demi-journées d'infos syndicale, organisées par le SNUipp sur le temps de travail, sont ouvertes à tous les collègues syndiqué(e)s ou non syndiqué(e)s. Choisissez la date et le lieu qui vous conviennent.

1/ C'est un droit !

Le décret du 28 mai 82 relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique prévoit explicitement ces réunions. Le décret du 12 juin 87, voté au Comité Technique Paritaire Ministériel, a obtenu l'accord des Ministres de l'Education Nationale et de la Fonction Publique. **Il prévoit deux 1/2 journées par an dans les écoles.**

Les Inspecteurs d'Académie ont reçu une note ministérielle leur demandant de favoriser la tenue de telles réunions.

2/ Qui peut y participer ?

Tous les enseignant(e)s, directeurs, directrices, spécialisés, syndiqués ou non, titulaires, stagiaires ou suppléants.

3/ Est-ce qu'on est payé ?

Cette demi-journée n'est pas une grève. C'est un droit. Elle est donc rémunérée.

4/ Qui doit-on prévenir ?

Le SNUipp a informé l'Inspecteur d'Académie. Chaque participant avertira son IEN, et préviendra également les parents d'élèves.

5/ Les enfants doivent-ils être accueillis ?

NON ! Prévenez le SNUipp de toute tentative de pression.

Modèle de lettre aux parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Les droits relatifs à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique prévoient une heure mensuelle d'information syndicale sur le temps de travail (Décret N° 82447 du 28.5.82).

Les enseignants ne sauraient être écartés de ce droit reconnu par ailleurs pour tous. Ce droit prend dans les écoles la forme de 2 demi-journées par an.

Pour cette année scolaire, une demi-journée aura lieu le

.....
Votre enfant n'aura donc pas classe ce jour-là.

Soyez persuadés que nous utiliserons ce temps à analyser au mieux les moyens de construire une école de qualité, assurant à tous le meilleur avenir.

Signature

Modèle de lettre à l'IEN

NOM / Prénom :

Ecole :

à M(Mme) l'Inspecteur (trice) de l'Education Nationale,
Circonscription de

En application des dispositions du décret 82-447 du 28 mai 82 relatif à l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp/FSU, le à

Date, Signature

Ste Maxime

La Seyne

1/2 JOURNEES D'INFO SYNDICALE

■ **Actualité, actions.**

VENDREDI 20 OCTOBRE

AIS (14h à 17h)

Collège Django TOULON

MONTAUROUX (14h à 17h)

Ecole élémentaire Le Lac

Prochaines réunions :

SAMEDI 18 NOVEMBRE

TOULON

ST MAXIMIN

FREJUS

CUERS

SAMEDI 25 NOVEMBRE

CARQUEIRANNE

BRIGNOLES

SUD STE BAUME